

MESURES SANITAIRES RENFORCÉES POUR L'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN FORMATION PRÉSENTIELLE

Annexe au règlement intérieur de formation

Pour continuer de vous former en toute sécurité, AGF SCOP Entreprises a mis en place un protocole sanitaire spécifique pour toute la durée de la crise COVID-19, en complément des préconisations générales.

DANS NOS LOCAUX

Respect des mesures de distanciation : 4m² par personne dans les salles de formation.



Nettoyage renforcé des salles de formation et des locaux communs.



Mise à disposition de **gel hydro alcoolique** et des **lingettes**.



Notre service de formation et votre formateur seront disponibles pour vous redonner toutes les informations utiles !

Mise en place d'une liste COVID-19 avec vos coordonnées téléphoniques afin de vous prévenir si un éventuel cas a été déclaré par un participant. Si tel était le cas pour vous, merci de nous informer.



Restauration pour le repas de midi à votre convenance en choisissant :
- d'apporter votre pique-nique,
- d'aller chercher un plat auprès des commerces à proximité.



Modalités d'animation modifiées :
- adaptation des formations dans le respect des distances,
- limitation des sous-groupes ou port du masque,
- envoi des documents de formation par mail à la suite du stage.



Pour des conditions optimales, nous vous recommandons d'apporter :

- Votre propre stylo et du papier,
- Votre gel hydro-alcoolique, des mouchoirs individuels, un sac poubelle individuel (pour jeter vos déchets en fin de journée) et votre masque,
- Une bouteille d'eau individuelle et une collation au besoin.